

1. IDENTIFICATION

Nom du produit	COMET DISINFECTING-SANITIZING BATHROOM CLEANER
Code(s) du produit	3-20
Identificateur de produit	15154320_PROF_NG
Type de produit	Produit fini - Professionnel
Utilisation recommandée	Sanitizer.
Restrictions d'utilisation	Utilisez seulement comme dirigé sur l'étiquette.
Fabricant	Procter & Gamble 1 P&G Plaza Cincinnati, Ohio 45202 Procter & Gamble Inc. P.O. Box 355, Station A Toronto, ON M5W 1C5
Courriel	pgsds.im@pg.com
Numéro d'appel d'urgence	Transport (24 Heure) CHEMTREC - 1-800-424-9300 (États-Unis / Canada) or 1-703-527-3887 Mexique sans frais dans la campagne: 01-800-681-9531

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classifié sous 29CFR 1910.1200 (d) et le Règlement Canadien sur les Produits Dangereux comme suit:

Catégorie de danger

Toxicité aiguë - orale
Lésions oculaires
Corrosifs pour les métaux
Mot indicateur

Catégorie 4
Catégorie 2B
Catégorie 1
Attention

Mentions de danger

Dangers physiques
Pictogrammes de danger

Provoque une irritation des yeux
Nocif en cas d'ingestion
Peut être corrosif pour les métaux





Conseils de prudence

Se laver les mains soigneusement après manipulation
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
Conserver uniquement dans le récipient d'origine
Ne pas mélanger avec d'autres produits de nettoyage ou des produits chimiques comme des vapeurs irritantes peuvent se former

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
En cas d'ingestion:
Rincer abondamment à l'eau.
Boire un ou deux verres d'eau
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants

Conseils de prudence - Entreposage Stocker dans un récipient résistant à la corrosion

Conseils de prudence - Élimination Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée. Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les ingrédients sont répertoriés selon 29CFR 1910.1200 Annexe D et l' Règlement Canadien sur les Produits Dangereux

Nom chimique	Synonymes	Secret commercial	CAS No.	% en poids
Citric Acid	Citric Acid	Oui	77-92-9	3 - 7
1-(2-Butoxy-1-methylethoxy) Propan-2-ol	1-(2-Butoxy-1-methylethoxy) Propan-2-ol	Oui	29911-28-2	3 - 7
Cocamidopropyl Hydroxysultaine	Cocamidopropyl Hydroxysultaine	Oui	68139-30-0	1 - 5
Benzenesulfonic acid, (1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)	Benzenesulfonic acid, (1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)	Oui	28348-53-0	1 - 5
Alcohols, C9-11, Ethoxylated	Alcohols, C9-11, Ethoxylated	Oui	68439-46-3	1 - 5

Renseignements complémentaires

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Contact avec les yeux Rincer abondamment à l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux si l'irritation persiste.

Contact avec la peau Rincer abondamment à l'eau. Appeler un médecin si l'irritation évolue et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Boire un ou deux verres d'eau. NE PAS faire vomir. Obtenir

immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Peut causer une irritation des yeux

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés Poudre chimique sèche, CO2, mousse antialcool ou eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun.

Danger particulier Aucun connu.

Équipement de protection particulier pour les pompiers Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Dispositions particulières Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Conseils pour les services d'intervention d'urgence Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Précautions relatives à l'environnement Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Contenir un déversement, recueillir ensuite avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Stocker dans un

réceptier résistant à la corrosion. Stockage en aluminium, en acier au carbone non revêtu ou en acier inoxydable 304 est déconseillée. Do not store in copper, zinc, aluminum, copper alloy, zinc alloy or aluminum alloy containers.

Produits incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits de nettoyage ou des produits chimiques comme des vapeurs irritantes peuvent se former. Métaux.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:
S'assurer une ventilation adéquate

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Lorsque cela est raisonnablement faisable, la ventilation doit se faire par aspiration aux postes de travail et il doit y avoir une extraction générale convenable

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:
Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Utilisez des lunettes de protection

Protection des mains

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:
Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Gants de protection

Protection de la peau et du corps

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:
Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Porter un vêtement de protection approprié

Protection respiratoire

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:
Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique
Aspect
Odeur

Liquide
transparent
parfumé

Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>
pH	3	
Point de fusion / point de congélation	Non disponible	Not available. This property is not relevant for the safety and classification of this product
Point initial d'ébullition et plage d'ébullition	Aucun renseignement disponible	
Point d'éclair	93.5 °C / 200.3 °F	vase clos.
Taux d'évaporation	Non disponible	Not available. This property is not relevant for the safety and classification of this product
Inflammabilité	Non disponible	Not applicable. This property is not relevant for liquid product forms
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucun renseignement disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	Not available. This property is not relevant for the safety and classification of this product
Densité de vapeur relative	Non disponible	Not available. This property is not relevant for the safety and classification of this product
Densité relative	1.042	
Solubilité dans l'eau	100%	
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible	Not available. This property is not relevant for the safety and classification of this product
Température d'auto-inflammation	Non disponible	Not available. This property is not relevant for the safety and classification of this product .
Température de décomposition	Non disponible	Not available. This property is not relevant for the safety and classification of this product .
Viscosité	<10 cps	
Teneur en COV	.?%	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Matières incompatibles	Ne pas mélanger avec d'autres produits de nettoyage ou des produits chimiques comme des vapeurs irritantes peuvent se former.
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Aucun effet connu.
Contact avec la peau	Aucun effet connu.
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion.
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité aiguë	Peut être nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucun effet connu.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux.
Sensibilisation de la peau	Aucun effet connu.
Sensibilisation des voies respiratoires	Aucun effet connu.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun effet connu.
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet connu.
Toxicité pour le développement	Aucun effet connu.
STOT - exposition unique	Aucun effet connu.
STOT - exposition répétée	Aucun effet connu.
Danger par aspiration	Aucun effet connu.
Cancérogénicité	Aucun effet connu.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	CAS No.	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Citric Acid	77-92-9	5400 mg/kg bw (OECD 401)	5001 mg/kg (RAT)	-
1-(2-Butoxy-1-méthylethoxy) Propan-2-ol	29911-28-2	3700 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RAT)	= 42.1 ppm (Rat) 4 h
Cocamidopropyl Hydroxysulfate	68139-30-0	2950 mg/kg (RAT)	-	-
Benzenesulfonic acid, (1-méthylethyl)-, sodium salt (1:1)	28348-53-0	7001 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RAT)	771 mg/L (RAT)
Alcohols, C9-11, Ethoxylated	68439-46-3	1.6 g/kg (RAT)	-	-

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

écotoxicité

Le produit ne devrait pas être dangereuse pour l'environnement.

Persistence et dégradation	Aucun renseignement disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible.
Mobilité	Aucun renseignement disponible.
Autres effets nocifs	Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Disposal methods

Déchets de résidus/produits inutilisés	Les produits visés par la présente fiche signalétique, dans leur forme originale, éliminés en tant que déchets, sont corrosifs déchets dangereux, D002, selon la réglementation fédérale RCRA (40 CFR 261). L'élimination doit être conforme aux réglementations locales, provinciales et fédérales.
Emballage contaminé	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.
Codes Californie déchets dangereux³³¹ (non-ménage de réglage)	

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

DOT

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1760
Nom officiel d'expédition	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A
Désignation	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Citric Acid), 8, III
Classe (s) de danger relatives au transport	8
Groupe d'emballage	III
Exceptions d'emballage	154
Emballage en vrac	241
Emballage autre que le vrac	203
Emergency Response Guide Number	154

Le produit peut être expédié en quantité limitée dans un emballage au détail L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages

IMDG

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1760
Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A
Désignation	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Citric Acid), 8, III
Classe (s) de danger relatives au transport	8
Groupe d'emballage	III
EmS-No.	F-A, S-B

Le produit peut être expédié en quantité limitée dans un emballage au détail. L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

IATA

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1760
Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A
Désignation	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Citric Acid), 8, III
Classe (s) de danger relatives au transport	8
Groupe d'emballage	III

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX AMÉRICAINS

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit.

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

FIFRA

Ce produit chimique est un produit de pesticide homologué par l'Environmental Protection Agency des États-Unis et est assujettie à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et renseignements sur les risques nécessaires pour SDS, et pour les étiquettes en milieu de travail de produits chimiques non-pesticides. L'information risque exigée sur l'étiquette des pesticides est reproduit ci-dessous. L'étiquette du produit comporte les autres informations importantes, y compris le mode d'emploi.

Numéro d'enregistrement 3573-54

ATTENTION

Provoque une irritation des yeux

Peut être nocif en cas d'ingestion

Réglementations des Etats

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par des règlements d'État sur le droit à l'information.

Proposition 65 de la Californie

Ce produit n'est pas assujetti à l'avertissement d'étiquetage en vertu de la Californie Proposition 65.

Inventaires internationaux

ÉTATS-UNIS

Tous les composants ajoutés intentionnellement de ce produit (s) sont répertoriés dans l'inventaire TSCA des États-Unis

Canada

Ce produit est en conformité avec la LCPE pour l'importation par P&G

Légende

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LCPE - Loi canadienne sur la protection de l'environnement

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS

Risques pour la santé 3

Inflammabilité 1

Dangers physiques 0

NFPA

Risques pour la santé 3

Inflammabilité 1

Instabilité 0

Date d'émission : 12-févr.-2015

Date de révision 03-avr.-2024

Avis de non-responsabilité.

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche signalétique